

DOSSIER DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE EN ZONE A BATIR

INSTALLATION POUR FORAGE

<u>Documents à fournir</u>		<u>Nombre d'exemplaires</u>
<input type="checkbox"/>	Formulaire officiel d'autorisation de construire Compétence Conseil municipal et éventuellement annexes A1 et A2	7
<input type="checkbox"/>	Plan de situation avec emplacement des forages	7
<input type="checkbox"/>	Demande d'autorisation pour forage	7

<u>Documents à fournir 60 jours après la fin de la mise à l'enquête publique</u>		<u>Nombre d'exemplaires</u>
<input type="checkbox"/>	Etude hydrogéologique de faisabilité et suivi géologique (voir conditions "Demande d'autorisation pour forage")	3

Selon le projet, des documents supplémentaires peuvent être demandés par le Service des constructions, le Service technique ou le Chargé de sécurité incendie afin de compléter le dossier.

Les demandes d'autorisation de construire en zone agricole doivent directement être adressées au Secrétariat cantonal des constructions (SeCC).